



Garde des enfants, pension, jaf...

Par **Lily211**, le **28/04/2020** à **12:52**

Bonjour, je suis séparée depuis 2 ans. La garde des enfants s'est fait jusqu'à présent par accord mutuel (1 semaine sur 2) avec mon ex conjoint.

Tout se passe très bien, sans être passer devant un jaf.

Les frais de scolarité, santé, ... sont réparties en 2.

Je déménage à 1h de route et mon ex conjoint me laissent partir avec les enfants.

Il propose de prendre en charge les frais scolaires

Doit-on obligatoirement passer devant un jaf pour mettre une pension alimentaire en place?

Nous tenons à faire les choses intelligemment pour les enfants et rester le plus souple possible.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le **28/04/2020** à **14:14**

bonjour,

tant que vous êtes d'accord, vous n'avez pas d'obligation de passer par le jaf.

salutations